



## **Chien et chat : sa première visite chez le vétérinaire**



**Vous avez fait l'acquisition d'un chiot ou d'un chaton. Une première visite vétérinaire permettra de faire le point sur son état de santé, ses traitements préventifs indispensables et obtenir des conseils.**

Si vous avez pris le temps de choisir votre futur compagnon, il faudra envisager, outre la préparation de l'arrivée dans son nouveau foyer et de l'accueil de votre chiot ou de votre chaton (liste des accessoires indispensables, notamment), prendre rendez-vous sans tarder chez le vétérinaire de votre choix.

Choisir un cabinet non loin de son domicile est très pratique. Bien souvent, le bouche à oreille permet d'obtenir des avis.

Que vous ayez fait l'acquisition de votre chiot ou de votre chaton (voir chien ou chat plus âgé en cas d'adoption) et même si ses premiers vaccins ont été effectués, cette première visite chez le vétérinaire sera l'occasion de vérifier qu'il se porte bien et ne présente aucun problème.

### **Un bilan de santé complet**

Le vétérinaire fera un bilan complet : il écoutera le cœur, inspectera les oreilles, les yeux, les dents, etc. Cela permettra de s'assurer que l'animal n'est pas non plus atteint par un vice rédhibitoire pour lequel l'action en recours contre le vendeur doit être généralement très rapide.

Il fera le point sur son identification, son état vaccinal tout en vous précisant le calendrier à respecter pour les vaccins à venir et les rappels.

Il expliquera aussi l'importance de protéger son chien ou son chat contre les parasites internes et externes. Cela vaut autant pour le bien-être et la bonne santé de l'animal que de son entourage.

### **Informations et conseils précieux**

Ce sera l'occasion pour le nouveau maître d'obtenir aussi de nombreuses informations et conseils : alimentation voire même éducation. Dans le cas d'un chien de première catégorie, le vétérinaire pourra vous renseigner sur vos obligations. De même, si vous envisagez de voyager hors de France avec votre compagnon (ou tout simplement résider dans un camping ou le confier à une pension, par exemple), il vous précisera tout ce qui est alors obligatoire (assurance responsabilité civile, vaccin contre la rage, permis de détention, etc.)

Le vétérinaire est le garant de la santé de votre animal. Ce sera son médecin référent en quelque sorte. Et lorsque qu'un lien de confiance s'établit entre vous et le praticien, il deviendra la personne de référence en cas de problème ou de doute.

Le vétérinaire n'a pas le droit, déontologiquement, de vendre une assurance santé chien ou une assurance santé chat. Il peut toutefois vous conseiller sur le bien-fondé d'assurer son compagnon afin d'être certain qu'il pourra recevoir les meilleurs soins possibles tout au long de sa vie. Vous trouverez parfois une documentation que le vétérinaire vous remettra et vous aurez alors tout loisir de prendre connaissances des diverses formules proposées.

Attention, les assurances les moins chères ne sont pas les meilleurs. Il faut prêter attention aux âges limites de souscription d'un contrat d'assurance santé animale, prendre en compte les plafonds de remboursement, les franchises, savoir si un bilan de santé est demandé ou non avant la souscription, et être certain que votre animal sera assuré toute sa vie durant, sans « rejet ».

Plus tôt le chien ou le chat sera couvert, mieux vous serez protégé, car toute maladie ou accident qui interviendrait avant la souscription à l'assurance exclurait pour ce cas son remboursement.